

CONSEIL DE VILLE.

Séance du Samedi 14 Juin 1828.

On lit une pétition qui a pour objet de demander qu'il soit permis aux charretiers de pouvoir charger cinq balles de coton au lieu de quatre. On cite à l'appui de cette demande l'exemple de plusieurs villes du Nord, où il est permis aux charretiers de charger jusqu'à 15 et 16 balles. Les pétitionnaires demandent encore qu'il soit permis aux charretiers d'aller au trot.

M. White n'a pas d'objection à ce que les charretiers chargent cinq balles, mais il s'oppose à ce qu'ils aillent plus vite qu'au pas.

M. Canonge pense qu'il serait dange-reux de permettre aux charretiers d'aller plus vite qu'au pas, car malgré l'ordon-nance qui existe sur cet objet on les voit journellement galoper dans les rues, au grand danger des passans; d'ailleurs il n'est pas chargé de cinq balles de cot-on doit écraser le pavé.

M. Rodriguez est d'opinion que si on permet aux charretiers de charger cinq balles ils n'iront certainement pas à la cour-se.

M. Lemonnier veut qu'on aille le pas. M. Leveillé dit qu'il s'oppose à laisser charger cinq balles.

M. Floyat est d'avis que très peu de drays tels que ceux dont on se sert ici sa-rient assez forts pour supporter cinq bal-les de coton, et qu'en conséquence l'amis-sion de la demande des pétitionnaires oc-casionnerait tous les jours des accidens.

La résolution proposée par M. White est mise aux voix et rejetée.

Une pétition du Dr. Thomas est prise en considération. Elle a pour objet l'as-sainissement des prisons et propose des modifications en usage dans les prisons de France. Il propose également la construc-tion d'une chambre au fond de la cour, pour y placer les prisonniers malades, les-quelx ne sauraient être admis à l'hôpital.

M. Rodriguez reconnaît la profondeur des vues philanthropiques du Dr. Thomas, mais il excite l'indignité du Conseil en fe-sant observer que si on commence à ac-corder cette première demande, bientôt après les fumigations on voudra des es-sences et de l'eau de Cologne.

M. Canonge appuie fortement la de-mande du pétitionnaire; il exprime sa surprise de ce que l'on veuille tourner en dérision un objet aussi sérieux et digne de toute l'attention des vrais philanthropes. L'honorable membre se laisse aller à toute la chaleur de son éloquence et démontre l'urgence des mesures proposées; il ne veut pas être confondu avec ces négophiles, auteurs de tant de maux, mais l'humanité lui fait que l'intérêt des propriétaires des esclaves détenus à la geôle lui pres-sent de venir au secours de ces misérables, en oubliant pour un instant qu'ils sont es-claves et qu'ils ont la peau noire. Il pense que MM. les Aldermén ne pourront que gagner dans l'opinion publique, et comme hommes et comme administrateurs, en ad-mettant la demande du pétitionnaire.

M. Rodriguez réplique et base son op-osition sur les dépenses considérables que doivent coûter les améliorations pro-posées. En répondant au préopinant il s'é-loigne de la question et deux fois la sou-rette de M. le président le rappelle à l'or-dre. L'honorable membre poursuit et fait ob-server que les maîtres des esclaves se re-fuseront à payer les fumigations deman-dées et que la ville va se charger de frais énormes, et il est d'opinion que le Dr. Tho-mas ne s'amuserait point à écrire au Con-seil si chacune de ces fumigations ne de-vait coûter que vingt-cinq sous, comme on l'a fait. Il croit devoir faire remarquer au Conseil qu'il n'est pas philanthrope que qu'il se soit et qu'il en a donné souvent des preuves.

M. Lemonnier pense qu'il suffit de quel-ques réparations dans l'intérieur de la pri-son et se refuse à permettre la construction demandée attendu qu'il y a des hôpitaux et que par une ordonnance le Maire est au-torisé à y envoyer les malades.

M. Preston donne lecture de cette or-donnance, et est d'avis de renvoyer la let-tre devers un comité. — Adopté.

(La suite au prochain numéro.)

Nous avons reçu de notre corres-pondant du Havre, des journaux de Paris, jusqu'au 15 Juin, ainsi que des Haïre et prix courants du Havre, du 17. — Nous en donnons aujourd'hui des extraits.

Paris, 15 Avril.

Des bruits d'une nature bien guerrière ont couru dans l'ouest de la ville, aujourd'hui et hier.

On dit dans plusieurs clubs que des nouvelles bien déplorables ont été reçues d'Autriche, qu'elles justifient toutes les craintes qu'on a eues de la Russie. On travaille avec une activité extraordinaire dans les bureaux de l'ambassade et de l'artillerie, et on dit positivement qu'on est sur le point d'envoyer une force considéra-ble dans la Morée. (Cour. Franç.)

On a reçu des nouvelles d'Oporto jus-qu'au 23. Il y a eu des combats entre le peuple et les troupes; celles-ci sont consti-tutionnelles. Les habitans de l'intérieur conservent leur attachement à l'ancien ré-gime et au roi absolu. Le même esprit règne dans le Tras-os-Montes.

Correspondance particulière.

La conférence qui a eu lieu dernie-rement à Modon, entre sir Frédéric Adams et Ibrahim-Pacha, a donné lieu à une infi-

nité de conjectures. On assure qu'un of-ficier-supérieur de la marine autrichienne a assisté à cette entrevue, et qu'il y a été question de tout autre chose que ce qui en ont publié quelques feuilles périodiques. Une estafette a été expédiée dans le temps à Vienne avec des dépêches relatives à ce qui s'est passé à Modon.

Nous apprenons de Napoli de Romanie, que le comte Capo-d'Istria a pris des me-sures pour qu'il soit promptement procédé à l'organisation de l'armée des Hellènes, d'après la tactique européenne. Le colo-nel Fabvier ne restera pas sans doute é-tranger à cette organisation, qui du reste éprouvera beaucoup de difficultés. Les chefs grecs croient tous avoir des titres pour commander, et aucun d'eux ne pa-rait disposé à se soumettre à l'autorité d'un général en chef. Il sera bien diffi-cile au président de concilier tant de pré-tentions diverses, et il est douteux que le colonel Fabvier puisse obtenir un com-mandement de quelque importance, et pro-porportionné aux services qu'il a rendus de-puis son arrivée en Grèce.

Des avis de Carstadt portent que le nombre des troupes autrichiennes, dans la Croatie, augmente journellement. On compte de la plus et vingt mille hommes qui sont rassemblés dans cette province.

ODESSA, 23 MARS.

Les préparatifs pour entrer en campa-gne sont maintenant poussés avec la plus grande activité. Des contrats pour la four-niture et le transport des vivres viennent d'être conclus avec plusieurs de nos prin-cipales maisons de commerce. On as-sure généralement que les hostilités com-menceront avant la fin d'avril, que notre armée a déjà reçu l'ordre de passer le Pruth, et qu'elle s'avancera jusque sous les murs de Constantinople. On ajoute que la Russie agira non-seulement sur terre mais aussi sur mer. Ce qu'il y a de certain c'est que dans tous les contrats pas-sés avec les armateurs ou patrons de navires, l'arrivée à Constantinople est un cas prévu, et que le gouvernement leur assure d'amples dédomagemens pour toutes les pertes qu'ils pourraient éprouver, en y transportant le matériel ou les vivres né-cessaires à l'armée. Les conditions sont en tout fort avantageuses, aussi la concu-rrence pour contracter est-elle grande pa-ri nos négocians. L'exécution des traités commencera à dater du premier A-vril. (Quotidienne.)

COMMERCIAL.

Extrait du Phare du Havre.

HAVRE, 15 AVRIL.

Dans la séance tenue hier soir, par MM. les négocians de la place intéressés dans le commerce du coton, à laquelle assistaient aussi plusieurs de MM. les Courtiers, il a été arrêté les conditions suivantes:

Art. Ier.—Les négocians qui recevront des cotons en feront tirer des échantillons de chaque balle, soit à la sortie du navire, soit lors de la pesée en douane. Le courtier qui en fera le classement en formera deux forts échantillons communs, l'un pour le vendeur, l'autre pour lui, qu'il se tienne de représenter tant que la partie ne sera pas vendue. Tout autre courtier qui désirera avoir aussi un échantillon commun, s'adressera au vendeur, qui pour-ra l'autoriser à le prendre sur les échan-tillons de détail, en faisant lui-même un nouveau classement de la partie, sous l'ob-ligation susdite de représenter cet échan-tillon au propriétaire, toutes les fois qu'il lui sera demandé jusqu'à la vente de la partie.

Art. II.—Les acheteurs auront la fa-culté d'aller visiter les balles dans le ma-gasin, et de reconnaître la qualité de la marchandise, mais sans avoir la liberté d'emporter aucun échantillon.

Art. III.—Les détenteurs de coton dé-fendent, de la manière la plus stricte, qu'il soit pris aucun échantillon sur les bal-les, tant au débarquement que sous la ten-te et dans leurs magasins, par d'autres personnes que leurs employés.

Art. IV.—Les marches des courtiers se-ront imprimés et uniformes; ils contiendront les conditions déjà arrêtées sur la place. Il ne sera réservé de blancs que pour le prix, les noms des parties, la date, et pour indiquer si la vente est faite à l'a-quiescence ou à l'entrepôt. Les prix seront stipulés en francs et centimes, par demi-kilogramme, et il ne sera pas admis de fraction moindre de 1/2 centime.

Art. V.—Les règles établies à l'article Ier ne s'appliquent pas aux cotons Geo-rgie longue soie, ni à des sortes de coton qui ne seraient pas encore connues sur le marché.

N. B. Pour les autres espèces de coton, on établira les taxes et les dous suivant les usages.

Nous donnons également ici le texte ar-rêté pour les marchés qui devront être im-printés désormais. Dans la discussion à ce sujet, il avait été demandé que les mots "échantims de corps étrangers" fussent insé-rés dans les marchés; mais cette proposi-tion a été écartée par l'observation faite que les acheteurs conserveraient toujours le droit en renonçant au 3e. kil. de sur-don, par balle, sur l'ensemble des parties, de faire ouvrir les balles à la livraison, et de jouer de l'arbitrage.

Modèle de marché pour les cotons des Etats-Unis (1)

M. — vendu à — M. — entremise — de — coton — qualité — ve, reconnue et agréée — au prix d' — tare — pour cent, sans cordes avec deux kilogrammes de don et un kilogramme de sur-don par balle pour pièces, bords et toute refaction quelcon-que (2), exempt de mouille. Au moment de la livraison, l'acheteur aura la faculté, en renonçant au sur-don d'un kilogramme par balle sur la partie entière, d'exiger que les refactions soient arbitrées pour ce qui s'é-lèverait à 3 kilogrammes par balle et, au-dessus. La mouille sera refactionnée dans tous les cas.

Payable à 3 mois 15 jours, sous la dé-duction de demi pour cent, pour tenir lieu du quatrième mois, option d'escompte à demi pour cent par mois, en espèces ou en papier direct sur Paris, que les ven-deurs pourraient refuser, sans être tenus d'en déduire les motifs.

La livraison devra avoir lieu dans les quinze jours, à dater du jour de l'achat, et le règlement être fait dans les vingt-qua-tre heures qui suivront la livraison, à quel-le, une fois commencée, devra être conti-nuée sans interruption.

La marchandise une fois enlevée, il n'y aura plus lieu à aucune réclamation.

(1) Cotons des Etats-Unis, Géorgie court, Louisi-anes, Tennessee, Mobile, Virginie, Alabama et Haïti. Il n'y a pas de sur-don sur les longues soies, l'acheteur ayant la faculté de faire arbitrer un 3e. kilog.

(2) Les dous et sur-dous seront de moitié seule-ment pour les balles dont le poids n'excèdera pas 50 Kilog.

Extrait du prix courant du Havre du 16 Avril.

Coton — 1/2, Géorgie et Caroline, acquitté 75 c. a 95; Virginie 75 à 92; Mobile, Alabama et Tennessee, 75 à 92; Louisiane, 80 à 115; Géor-gie long, 2 à 3 f.

Les cotons C. S. des Etats-Unis ont continué, durant toute la dernière semaine, à jouer d'une manière déclinée, avec amélioration dans les prix. Les Géorgie longs ne sont pas sortis de leur calme; et le Brésil et autres espèces n'ont éprouvé aucun changement.

Les arrivages de la semaine n'ont été que de 1150 balles Louisiane, 179 balles Géorgie, 360 b. Haïti 55 b. Guadeloupe, en tout 1748 b., tandis que les ventes se sont élevées à 4367 balles, comme suit: 1832 balles Louisiane de 16 à 22 s., 1475 b. Géorgie court et sortes analogues de 15 à 18 s., 14 b. Géorgie long à 38 s., 160 balles Fernan-bourg de 2 à 2 1/2 s., 612 balles Haïti à 17 s., 129 b. Cumana de 14 1/2 à 15 s., 41 balles Cayenne à 15 1/2 s., et 84 balles Bahia à 21 s. ces divers prix à l'acquitté.

Table with 4 columns: Existences au 31 mars, Arrivages du 1er au 12 av., Ventes du 1er au 15 avril, Restant en place au 12 av. It lists various cotton types and their quantities and prices.

FEUILLETON.

THEATRE.

Zug, ce drame annoncé depuis si long-temps n'avait attiré que bien peu de mon-de au spectacle dimanche soir; la chaleur excessive de la journée en a été sans doute la principale cause; peut-être aussi savait-on à quoi s'en tenir sur cette médiocre composition. Notaire et Leblanc ont bien tiré parti de leurs rôles; du reste il n'y a pas eu assez d'ensemble. — Nous ne ces-serons jamais de faire des vœux pour que l'administration se décide enfin à renon-cer à ce genre détestable, contre lequel tous les hommes de goût déclament avec tant de raison depuis qu'on essaie de l'ac-créditer en France.

La Légion de Botanique n'a pas mal réussi; cependant nous demanderons à Théodore un peu plus de naturel, un jeu moins forcé, et à Rochefort un peu plus de mémoire; Alexandre a bien joué, et son aimable compagne a pris trop de soin de plaire au public pour ne pas l'en recom-penser par nos éloges.

Nous venons le plus vif empressé-ment à accueillir la pièce suivante, per-suadés qu'elle sera du plus grand inté-rêt pour nos lecteurs. Le poète D... fait é-core un digne effort en faveur de la cause qu'il défend avec tant d'acharnement; et nous considérons toujours, comme une obligation de livrer à l'avidité du pu-blic tous les produits de cette imagination poétique et chevaleresque, quand on nous fait la haute faveur de nous les communi-quer. Incrédules, (si toutefois il peut y en avoir,) lisez et admirez.

« La critique est aisée et l'art est difficile. »

Grands persifleurs sans rime et briseurs de raison, Reveillez votre muse en faveur de Jackson; Il nous rendit heureux, par ses faits, par sa gloire; Plaignez-le pour toujours au temple de mémoire. Disons-le franchement, il sauva la cité, Nos femmes, nos enfans... avec humanité. (b) Elevez ce héros jusqu'à la présidence. Ne prononcez son nom qu'avec reconnaissance! C'est un homme de bien, c'est un bon magistrat. Qui chérit son pays, et les loix de l'Etat... Est-ce souper les loix que sauver une ville... (c) Il est notre sauveur, triomphateur mille...

(a) Briseurs de raison... Quelle force d'expres-sions dans le commencement! Comme cela pro-met. Nous sommes fâchés que le terrain ne nous permette pas d'analyser toute cette pièce inté-ressante. Que de beautés nous ferions ressortir; mais l'intelligence des lecteurs suppléera facile-ment à notre travail.

(b) Que l'humanité... Que cette élude est belle! Qui oserait dire qu'il s'y attendait?

(c) Est-ce rompre les loix... Quelle harmonie dans cet hémistiche! Quelle hardiesse de figu-re! Trop heureux Jackson ton nom vole à l'im-mortalité sur les ailes du génie.

Il y a en ce moment à Pairley (Angle-terre) un chasseur dont toutes les feuilles publiques célèbrent l'adresse. Il pose à ses pieds un fusil chargé de deux coups, jette en Pair deux pièces de monnaie, saisit ensuite son arme, fait le tour du cercle où il est enfoncé, et perce successivement à droite et à gauche les deux pièces avant qu'elles n'aient touché le sol. Le même homme, ayant gagé, qu'avec un fusil à un

coup, chargé à balle, il atteindrait deux oranges sur vingt qu'on jetterait en l'air l'une après l'autre, à la distance de soixan-te pieds, en frappa deux parmi les sept premières qui furent lancées.

Il est mort dernièrement à Norfolk (Angleterre) un homme de cent six ans. Ce vénérable vieillard, natif de Satham, était né en 1722, dans la neuvième année du règne de George Ier. On lui a souvent entendu parler des illuminations qui eurent lieu lors de l'avènement au trône de George II. A l'âge de cent cinq ans, ce patriarche présidait encore les repas qui se célébraient chez son petit fils, aubergiste du pays, et il chantait plusieurs chansons dans l'occasion. Sa pipe était son insépa-rable compagne. Il était grand, d'une constitution robuste, et conserva toutes ses facultés jusqu'à la mort.



Deuxelles Maritimes.

Navire Fortitude, Wardle, Liverpool, Dicks, Booker et co. Navire Amelia, Roche, Pensacole, capit. Navire Eliza Grant, Brag, Liverpool, J Minton Brick Duxbury, Blake, Rochelle, Stetson et Avery.

Bateau à vapeur neuf Mantezuma, Edmondson, de Cincinnati, avec 21 bis huile 48 bis jambon à C D Jordan, 20 do 22 cs do 69 cs verre à M D Jolly, 20 berriques 25 cs jambon 13 bis huile à Adams et Robinson; 25 ps toile d'emballage 29 rouleaux corde à J Hagan et co; 45 ps toile d'em-ballage 811 rouleaux corde à Reynolds, Byrne et co. 4 bis jambon à M F Maher et co. 4 machines à vapeur et autres articles à divers personnes. — 8 pas.

Navire paquebot Russell, Fosdick, de New-York, — rapporté. Brick Oregon, Brown, de Philadelphie. — rap-poré. Barque Hercules, Paleski, de Philade lphie. — Brick Tetis, Garedo, Tobacco. — rapporté. Goel. Correo, Bateman, de Tampico, à Gordon Forstall et co. avec \$40,000 aux consignataires; S Cucullu, et autres — 15 passagers.

Hier soir, le bateau de remorque Grampus, pour la Balize et la Passe S. O. avec le navire Eliza Grant, Krag, pour Liverpool, et le brick Duxbury, Blake, pour Rochelle, à la remorque.

MEMORANDA.

Navire Martiniquais, Vieux, parti de ce port, est arrivé à St. Nazaire le 9 Avril. Le brick Virginia, Prince; parti d'ici, est ar-rivé au Havre le 15 Avril. L'Edward, Ivory-Lord, et le Commerce sont partis le 17 pour ce port. Le Pallas entrera le 19, sortant d'ici. Le Gem chargera pour ici, et le Jefferson pour Baltimore.

VIN DE BORDEAUX.

Excellent Vin de Bordeaux à 28 et 30 piastres la barri-ques, à vendre par P. E. SORBE, rue Royale No. 118



E. DEBERGUE.

Le sous-seigneur de Gabaroché, et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire Azilia de New York un très bel assortiment de CHAPEAUX; qu'il offre à vendre en gros et en détail au plus juste prix. 13 juin E DEBERGUE. Place d'Armes, côté de la rue St. Pierre.

SUCRE—69 boucauds beau sucre des Attakapas, à vendre par Gordon, Forstall & Co. No 23, rue Touhouse

SUCRE—Les sous-seigneurs offrent à vendre, 100 boucauds Sucre première qualité sur une ha-bitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à 1er mai JOHN HAGAN & Co.

SUGAR—109 hds. very prime sugar, landing his morning, for sale by March 27 PETERS & MILLAR.

BEURRE—En débarquement du ba-teau à vapeur Jubilee, 37 fréguins beurre du mois de Mai, à vendre par 4 juin S. PAXTON & Co

RECU par les navires Mogul et Eugene, venant de Liverpool et à vendre par les sous-seigneurs: Jolts mouchoir madras, des Indes à car-reaux, percale 4 et 6-4. Oshabourg Strielz, Limbourg bleu. Cotonnade marbrée, Indiennes, chaus-sons bleus, mouchoirs Romale bleus.

EN MAGASIN.— Draps super fins noir, vert et olive. Kerseys blanc et noisette; Plains gris et blanc, couvertures, cal-moucs. Chemises de flanelle, de Tricot. Chaussons gris. Robes de mousseline à bords imprimés. Malapolans & Co. Toutes les marchandises ci-dessus ont droit au drawback. 5 juin KENNEDY & DUGHAMP.

EMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme, très-bien recommandé, dé-sirerait trouver une place de teneur de bur-re dans un café, ou dans un magasin, ou bien sur une habitation. S'adresser au bureau de l'Abel-le, où l'on fournira les meilleurs renseignements. 28 mai.

Ventes publiques.

Mardi 17 Juin, à 5 heures de l'après-midi, sur la Levée, vis-à-vis la Place publique, cent pa-niers de foyence bien assortie. Conditions au moment de la vente.

Mardi 17 Juin, par Dutillet, à la Bourse, une Mulâtresse nommée Lea, de 18 à 20 ans—payable comptant.

Mardi 17 Juin, à l'encan de G. W. Boyd, à 10 heures, 75 oliviers arrivant de France, de plus nombre de jolies gravures, telles que le jeune Napoléon, Louis 16, Marie-Antoinette, Marat, Madame de Lamballe, Charlotte Corday &c.

Mercredi 18 Juin, à midi, à la bourse, l'esclave nommée Julia-Ann, âgée de 19 ans, bonne cui-sinière et blanchisseuse, garantie—payable 200 mois, en billet endossé.

Mercredi 18 du courant, à 4 heures de l'après-midi, au magasin situé face au Canal Gravier, rue d'oydars, 80 boucauds sucre fabriqué aux At-takapas, sur les bords de la mer.

Mercredi 18 Juin, à 4 heures, au Principal, un draisin; aussi divers articles de cuisinières et quelques meubles.

Mercredi 18 Juin, à midi, à la Bourse, une es-clave nommée Julia-Ann, de 18 ans, cuisinière et blanchisseuse, garantie—payable à 6 mois.

Mercredi 18 Juin, à la bourse, à midi, vingt-huit lots de terre situés dans le carré au-dessus de celui du nouveau marché du faubourg—à 6, 12, et 18 mois.

Mardi 24 Juin, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Dr. Droyer, un nègre nom-mé Oley, âgé de 21 ans, payable à 6 mois.

Mercredi 25 Juin, à 4 heures de l'après-midi, à l'encan entre les rues Madison et Condé, par le Marchal, les articles suivants: lits, matelas, armoire, chaises, baignoire de cuisine, Lampes, verrerie, comptoir, étageres, plateaux et gro-cerie.

Vendredi 26 Juin, à la bourse, un lot de terre avec les édifices qui s'y trouvent, situé au fan-bourg de la Course, de 60 pieds de face sur 120 de profondeur; saisi.

PAU BAUDUC & DOMINGO.

Il sera vendu le mardi 17. Juillet à mi-di précis à la bourse Hewlett, les belles propriétés appartenant à la société ex-istant sous le nom de SILVA, POLLOCK co—1°. Ce bel établissement situé à la Balize consistant en plusieurs batisses (tel-les que maison de maître, magasin, Forge haugards etc.

2°. 1 maison à deux étages à la pointe Sud. Est de la Balize, avec galerie devant et derrière, cuisine, etc.

3°. 3 maison de maître à la passe Sud-Ouest Mississippi.

4°. Une maison de maître et autre pro-priétés dans Franks Island.

5°. Le pilot boat Hôpe, de 50 tonneaux, avec voiles, mats, apparaux, cables etc.

6°. Le Pilot boat Sand Fly, deux bateaux à roues et plusieurs autres bateaux à ra-mes etc.

7°. 4 nègres, savoir: Sam, Jack, Buttler et Joe.

8°. Un billard, queues, billes etc. et beaucoup d'autres articles trop longs à dé-tailler, mais dont une liste sera donnée au moment de la vente. Si ces pro-priétés ne sont pas vendues d'ici à l'é-poque fixée, elles seront positivement vendues le 1er. Juillet à la bourse comme ci-des-sus. Les conditions au moment de la vente. 11 Juin.

\$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussi-gné, faubourg Marigny, dans la soirée du 13 courant une nègresse nommée SILVIE, taille de cinq pieds 3 ou 4 pouces, maigre de fi-gure, grosse levres et grande bou-che; parlant français et anglais.—Ladite récompense sera donnée à quiconque la ramènera chez son maître ou la fera l'iger à la geôle. — (16 juin.) C. DODE.

J MIGNAN & FAURIE,

Faubourg Marigny, sur la Levée,



ONT l'honneur de prévenir Messrs. les habitants et tous les propriétaires de bateaux à vapeur, moulins et machines à vapeur ou autres quelconques, qu'à dater du 1er. Juin courant, ils exécutent tous les ouvrages de fonte de fer, aux prix les plus raisonnables et avec la plus grande exactitude.

Ils se transporteront partout où on besoin d'eux, également pour tout ce qui concerne leur état de Fondeurs. Forgerons, Tourneurs et faiseurs de roues. Ils ont toujours de com-pte et leur genre de travail, et de ces sortes d'ouvrages, ils ont la confiance qu'ils ont de leurs maîtres de métier.

Ils ont toujours un dépôt de charbon de bois et de charbon de terre. 12 Juin.—3.

Election dans le 2e. District Sénatorial.

D'UN Représentant au Congrès des Etats-Unis par le premier District Congressional, mel de l'Etat, dont le 2e. District Sénatorial fait partie, et pour servir pendant les deux années qui suivront le 3 Mars 1829.

De sept Représentans à l'assem-ble générale de l'Etat pour la ville et paroisse d'Orléans. Et d'un Gouverneur pour l'Etat.

Vu la Proclamation de son Excellence Henry Johnson, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en date du 1er. Mai dernier, pour l'Election ci-dessus détaillée, le Juge de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, prévient les Electeurs du second District Sénatorial, comprenant la ville de la Nouvelle-Orléans et ses divers faubourgs, commençant au faubourg des R. Higennes en haut, et s'étendant en bas, jusqu'au Canal des Pécheurs, y compris les habitations du Bayou St. Jean et Gentilly, que cette election aura lieu les 7e. 8e. 9e. jours de Juillet prochain, dans la Salle des Séances de la Cour de Paroisse d'Orléans. Nouvelle-Orléans, 2 Juin 1828.

11 Juin. — Js. PITOT.—Juge.

DEMANDE.

UN instituteur possédant les langues Française et Anglaise trouverait à s'employer avan-tagement à la campagne, s'il employait avan-tagement à la campagne, s'il désire des recom-mandations suffisantes.—S'adresser à l'im-pri-merie de l'Abbeille. 2 Juin.